Paris, le 15-04-2020

COMMISSION DES DROITS
Nos réf : AC/CB/2141

DISPARUS DURANT LA GUERRE D'ALGERIE

Un arrêté* paru au journal officiel du 12 avril 2020, pris en application du paragraphe II de l'article L.213 du code du patrimoine, permet aux citoyens intéressés par le sujet, aux chercheurs et aux administrations d'avoir accès, à compter du 13 avril 2020, aux archives publiques relatives aux disparus durant la guerre d'Algérie qui sont conservées aux Archives nationales.

Ces archives ont été établies par la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels.

Ceci concerne une centaine de dossiers.

Une association s'est donnée pour mission de rechercher les disparus militaires.

Contact : Soldis Algérie 15, rue Thiers 24 000, Périgueux.
Tél. 05 53 53 12 42 ; courriel : soldis.algerie@orange.fr

***L'arrêté peut être consulté sur www.legifrance.gouv.fr**